

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 09/04/2024

ID : 083-218301042-20240404-24_03_10-DE



NOTE DE SYNTHÈSE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

COMMUNE DE RIANs

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE : l'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes administratifs 2023 du budget principal de la Commune et de ses budgets annexes.

En 2023, la Commune de Rians dispose de 3 budgets :

- Le Budget Principal
- Le Budget Annexe de l'Assainissement
- Le Budget Annexe de l'Eau

Compte Administratif 2023 – Budget Principal de

Le Compte Administratif 2023 s'établit comme suit :

I. Vue d'ensemble

Section de fonctionnement :

Dépenses :	4 368 427,74 €
Recettes :	5 130 745,56 €
Excédent :	762 317,82 €
<i>Pour information report en section de fonctionnement 2022 (R002) :</i>	<i>310 522,74 €</i>
<i>Résultat de clôture :</i>	<i>1 072 840,56 €</i>

Section d'investissement

Dépenses :	905 506,72 €
Recettes :	1 468 049,77 €
Excédent :	562 543,05 €
<i>Pour information report en section d'investissement 2022 (R001) :</i>	<i>791 015,88 €</i>
<i>Résultat de clôture (excédent) :</i>	<i>1 353 558,93 €</i>

Restes à réaliser investissement 2023 reportés en 2024 :

Dépenses :	248 430,87 €
Recettes :	121 459,41 €
Solde restes à réaliser :	- 126 971,46 €
Résultat de clôture avec RAR (excédent) :	+1 226 587,47 €

II. Détail du compte administratif

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. DEPENSES

D	Chapitre	Prévu*	Réalisé	% réalisation
Réelles	011 - Charges à caractère général	1 468 945,00 €	1 204 536,75 €	82%
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 534 975,00 €	2 466 657,61 €	97%
	014 - Atténuation de produits	3 200,00 €	3 182,00 €	99%
	65 - Autres charges de gestion courante	516 638,00 €	424 511,86 €	82%
	66 - Charges financières	5 000,00 €	2 290,86 €	46%
	67 - Charges spécifiques	1 387,00 €	1 127,50 €	81%
Ordre	023 - Virement à la section d'investissement	360 000,00 €	- €	0%
	042-6811 - Dotation aux amortissements	240 000,00 €	226 400,36 €	94%
	042-67xx - Opérations de cessions	- €	39 720,80 €	
	Total	5 130 145,00 €	4 368 427,74 €	85%

* y compris DM

Les dépenses réelles de fonctionnement

BP : 4 530 145,00 €
 CA : 4 102 306,58 €
 Réalisation : 91%

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 6% par rapport aux dépenses de 2022 : + 226 467,97 €.

D	Chapitre	2022	2023	% évolution
Réelles	011-Charges à caractère général	1 133 118,45 €	1 204 536,75 €	6%
	012-Charges de personnel et frais assimilés	2 364 265,46 €	2 466 657,61 €	4,3%
	014-Atténuation de produits	4 300,00 €	3 182,00 €	-26,0%
	65-Autres charges de gestion courante	368 563,60 €	424 511,86 €	15%
	66-Charges financières	3 912,75 €	2 290,86 €	-41%
	67-Charges spécifiques	1 678,35 €	1 127,50 €	-33%
Total		3 875 838,61 €	4 102 306,58 €	6%

Structure des dépenses réelles de fonctionnement :

a) Charges à caractère général (chapitre 011) : 29,4% des dépenses réelles de fonctionnement

- Prévisions budget 2023 : 1 468 975,00 €
- Réalisé CA 2023 : 1 204 536,75 €
- Taux de réalisation : 82%

Les charges à caractère général ont augmenté de 6% (+71k€) par rapport à 2022.

Globalement, les variations entre les deux exercices s'expliquent de la façon suivante :

- ↳ Les dépenses d'eau et d'électricité augmentent de 46k€. Pour l'eau, cela correspond à une surconsommation sur certains comptages, notamment la piscine (+20k€) et pour l'électricité, c'est l'augmentation du prix du kWh qui en est la principale cause (+10k€). En contrepartie, la consommation de combustibles a fortement baissé (-30k€),
- ↳ L'entretien de la piscine a nécessité plus de dépenses sur 2023 avec notamment le changement des filtres à sable : +18k€ (c/615221 – entretien et réparations sur bâtiments publics) et des réparations diverses (chaudière, pompes...) : +5k€,
- ↳ L'assiette de calcul pour les frais de garderie avec l'ONF a légèrement augmenté traduisant une participation en hausse sur 2023 (c/6282 – frais de gardiennage) : +8k€,
- ↳ Les différentes festivités annuelles ont participé de manière transversale à l'augmentation des charges à caractère général (+7k€),
- ↳ La fourniture de repas en liaison froide pour les 2 cantines augmente de 16k€ en raison de l'application d'un prix nouveau au marché (hors révision) ainsi que la hausse du nombre de repas livrés lié à l'augmentation des effectifs.

b) Dépenses de personnel (chapitre 012) : 60,1% des dépenses réelles de fonctionnement

➤ Prévisions budget 2023 :	2 534 975,00 €
➤ Réalisé CA 2023 :	2 466 657,61 €
➤ Taux de réalisation :	97%

Les dépenses de personnel, qui demeurent le premier poste de charges de fonctionnement, enregistrent une hausse de 4,3% en comparaison à 2022 :

- ↳ La rémunération du personnel titulaire (traitement de base + régime indemnitaire) est stable et se situe autour des 1280k€,
- ↳ La rémunération du personnel non titulaire augmente fortement (+118k€) correspondant au remplacement d'agents titulaires en arrêt (maladie, accident de service), étant sortis des effectifs (disponibilité) ou pour compenser la baisse du nombre d'emplois aidés,
- ↳ La rémunération des emplois aidés baisse de 56k€ traduisant la fin progressive du recours à ce type de contrat,
- ↳ La hausse du nombre d'agents non titulaires entraîne, de fait, une augmentation des charges sociales (patronales) qui augmentent de 40k€.

Les charges de personnel sont atténuées par des remboursements constatés en recettes :

- ↳ Au chapitre 013 pour ce qui concerne les remboursements d'agents en arrêt (congrés longue maladie et longue durée) et dont le montant s'élève à 92 438,56 €,
- ↳ Au chapitre 74 pour ce qui concerne les remboursements des contrats aidés et service civique et dont le montant s'élève à 9 214,10 €.

En tenant compte de ces remboursements, les dépenses de personnel s'élèvent à 2 365 004,95 € et représentent 59,1% des dépenses réelles de fonctionnement.

c) Atténuation de produits (chapitre 014) : 0,1% des dépenses réelles de fonctionnement

➤ Prévisions budget 2023 :	3 200,00 €
➤ Réalisé CA 2023 :	3 182,00 €
➤ Taux de réalisation :	99%

Cette dépense, non prévue lors de l'élaboration du budget primitif, a fait l'objet d'une décision modificative en cours d'exercice et répond à une demande initiée par le Service de Gestion Comptable de Brignoles pour un dégrèvement de taxe d'habitation sur logement vacants.

d) Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 10,4% des dépenses réelles de fonctionnement

➤ Prévisions budget 2023 :	516 638,00 €
➤ Réalisé CA 2023 :	424 511,86 €
➤ Taux de réalisation :	82%

Les charges de gestion courante (chapitre 65) ont augmenté de 56k€, principalement en raison du versement d'une subvention de 100k€ au budget de l'Eau (c/65823 – déficit des budgets annexes à caractère industriel et commercial). En contrepartie, certains postes de dépenses ont diminué comme le soutien aux associations avec l'absence de subvention versée à l'association ISCE pour l'organisation de la Fête de la Courge (-10k€) ainsi que les participations à l'association VEGA (-6,5k€) et la ligue de l'enseignement pour l'utilisation du Cinéma (-2k€) qui résultaient de régularisations effectuées sur 2022. A noter également que la participation à Territoire d'Energie 83-SYMIELEC a aussi baissé de 23,3k€ entre 2022 et 2023 pour la partie concernant le financement de la mise aux normes de l'éclairage public (1^{ère} tranche) en raison de l'achèvement de cette opération.

e) Les charges financières (chapitre 66) : 0,1% des dépenses réelles de fonctionnement

Les réalisations des intérêts de la dette d'un montant de 2 290,86 € s'établissent conformément aux prévisions. La diminution des charges financières est structurelle en raison du désendettement annuel de la Commune.

f) Les charges spécifiques (chapitre 67) : 0,03% des dépenses réelles de fonctionnement

Les charges spécifiques s'élèvent à 1 127,50 € environ et correspondent à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement n'engendrent aucun décaissement. Il s'agit d'écritures comptables de section à section ayant leurs contreparties en recettes d'ordre de la section d'investissement.

a) Dotation aux amortissements (chapitre 042) :

➤ Prévisions budget 2023 :	240 000,00 €
➤ Réalisé CA 2023 :	226 400,36 €
➤ Taux de réalisation :	94%

A noter : avec la nomenclature M57, l'amortissement des immobilisations se fait désormais au prorata temporis c'est-à-dire, dès la mise en service de l'équipement et non au 1^{er} janvier de l'année n+1. Cette nouvelle méthodologie a nécessité la mise en œuvre d'une décision modificative en fin d'exercice, afin d'ajuster les crédits à affecter à ce chapitre.

b) Opérations de cessions (chapitre 042) :

➤ Prévisions budget 2023 :	pas de crédits prévus
➤ Réalisé CA 2023 :	39 720,80 €

2. RECETTES

R	Chapitre	Prévu*	Réalisé	% réalisation
Réelles	R002 - Résultat de fonctionnement reporté	310 522,74 €	310 522,74 €	100%
	013 - Atténuations de charges	75 522,00 €	92 438,56 €	122%
	70 - Produits des services, du domaine et ventes div	371 000,26 €	388 268,07 €	105%
	73 - Impôts et taxes	276 000,00 €	504 628,55 €	183%
	731 - Fiscalité locale	2 520 000,00 €	2 525 984,60 €	100%
	74 - Dotations, subventions et participations	1 242 600,00 €	1 325 866,29 €	107%
	75 - Autres produits de gestion courante	230 500,00 €	234 408,09 €	102%
	77 - Produits spécifiques	2 000,00 €	39 720,80 €	1986%
Ordre	042-772 - Prod. immobilisée (travaux en régie)	102 000,00 €	19 430,60 €	19%
Total		5 130 145,00 €	5 441 268,30 €	106%

* y compris DM

Les recettes réelles de fonctionnement

BP : 4 717 622,26 €
 CA : 5 111 314,96 €
 Réalisation : 108%

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 5% par rapport aux recettes de 2022 : + 228 403,71 €.

R	Chapitre	2022	2023	% évolution
Réelles	013 - Atténuations de charges	50 165,38 €	92 438,56 €	84%
	70 - Produits des services, du domaine et ventes div	363 352,78 €	388 268,07 €	7%
	73 - Impôts et taxes	2 844 665,31 €	504 628,55 €	7%
	731 - Fiscalité locale	- €	2 525 984,60 €	
	74 - Dotations, subventions et participations	1 376 492,97 €	1 325 866,29 €	-4%
	75 - Autres produits de gestion courante	242 081,32 €	234 408,09 €	-3%
	77 - Produits spécifiques	6 153,49 €	39 720,80 €	546%
Total		4 882 911,25 €	5 111 314,96 €	5%

Structure des recettes réelles de fonctionnement :

a) Atténuation de charges (chapitre 013) : 1,8% des recettes réelles de fonctionnement

- Prévisions budget 2023 : 75 522,00 €
- Réalisé CA 2023 : 92 438,56 €
- Taux de réalisation : 122%



L'augmentation des recettes (+42k€ par rapport à 2022) s'explique par des versements plus importants par l'assurance statutaire. En effet, en 2023, plusieurs accidents de service ont été pris en charge, ce qui a généré des remboursements conséquents sur ce chapitre.

b) Produits des services (chapitre 70) : 7,6% des recettes réelles de fonctionnement

- Prévisions budget 2023 : 371 000,26 €
- Réalisé CA 2023 : 388 268,07 €
- Taux de réalisation : 105%

L'augmentation est de 24,9k€ par rapport à 2022. Les principaux postes en hausse sont l'encaissement des redevances d'occupation du domaine public (c/70323 – RODP) avec +20k€, mais qui correspond à une régularisation sur 2023, d'un non-versement de 2022 (RODP télécom) ainsi que de meilleures recettes sur la régie des cantines (c/7067 – Redevances et droits des services périscolaires et de l'enseignement) avec +27k€. Ces hausses significatives sont compensées par une diminution de certains postes comme la redevance sur le forage de la carrière CBA (non versée sur 2023 mais qui fera l'objet d'une régularisation sur 2024) : -15k€ ainsi que la baisse de la régie de recettes de la piscine (entrées + buvette) car l'année précédente bénéficiait d'une régularisation des encaissements portant sur 2 exercices (2021 et 2022) : -5k€.

c) Impôts et taxes (chapitre 73) : 9,9% des recettes réelles de fonctionnement

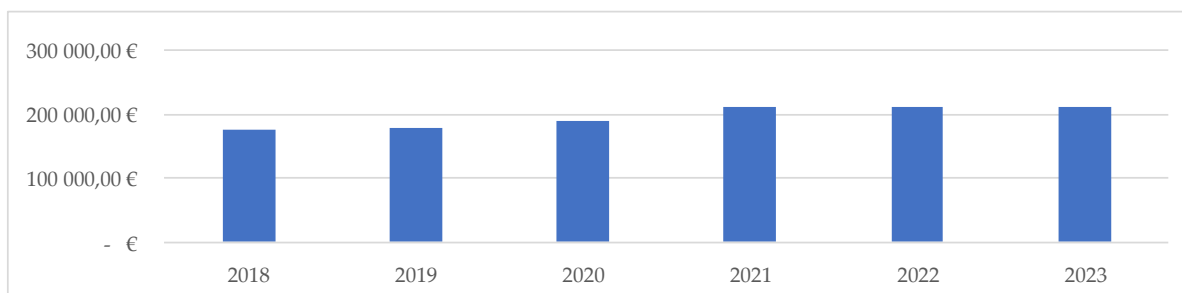
- Prévisions budget 2023 : 276 000,00 €
- Réalisé CA 2023 : 504 628,55 €
- Taux de réalisation : 183%

Avec le passage à la M57, ce chapitre se compose désormais des recettes liées aux impôts et taxes, hors fiscalité locale. On y retrouve essentiellement l'attribution de compensation de la CCPV, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ainsi que le fonds de départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement.

R	Article	Désignation	2021	2023	% évolution
Réelles	73211	Attribution de compensation	211 377,10 €	210 867,48 €	0%
	732221	Fonds de péréquation des ressources I. et C.	67 858,00 €	65 036,00 €	-4%
	73223	Fonds départemental - taxes additionnelles	268 895,49 €	228 725,07 €	-15%
Total			548 130,59 €	504 628,55 €	-8%

L'attribution de compensation versée par la CCPV est désormais stable depuis 3 exercices en raison de l'actualisation des montants versés suite à la dernière commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) en 2020. Le montant attendu chaque année devrait s'établir autour des 210k€, déduction faite des frais du Service Mutualisé d'Urbanisme (SMU).

Article	Désignation	2018	2019	2020	2021	2022	2023
73211	Attribution de compensation	175 798,00 €	178 488,77 €	189 560,26 €	211 485,52 €	211 577,10 €	210 867,46 €



d) Fiscalité locale (chapitre 731) : 49,4% des recettes réelles de fonctionnement

- Prévisions budget 2023 : 2 520 000,00 €
- Réalisé CA 2023 : 2 525 984,60 €
- Taux de réalisation : 100%

L'augmentation par rapport à 2022 est d'environ de 10% (+229k€), principalement grâce aux recettes liées aux impôts directs locaux (IDL – c/73111) : +160k€ mais également celles liées à la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE – c/73141) reversée par Territoire d'Énergie 83-Symielec : +76k€. A noter que cette recette n'est qu'un rééquilibrage de trimestres de retard de 2022 reversés sur 2023 et n'apparaîtra plus sur les exercices suivants.

R	Article	Désignation	2022	2023	% évolution
Réelles	73111	Impôts directs locaux	2 098 556,00 €	2 258 063,00 €	8%
	73118	Autres contributions directes	- €	961,00 €	
	73132	Taxe sur le pylônes électriques	72 063,00 €	75 600,00 €	5%
	73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	96 273,72 €	171 682,60 €	78%
	73154	Droits de place	20 853,00 €	18 852,00 €	-10%
	7318	Autres fiscalités locales	8 789,00 €	826,00 €	-91%
Total			2 296 534,72 €	2 525 984,60 €	10%

e) Dotations, subventions et participations (chapitre 74) : 25,9% des recettes réelles de fonctionnement

- Prévisions budget 2023 : 1 242 600,00 €
- Réalisé CA 2023 : 1 325 866,29 €
- Taux de réalisation : 107%

Les recettes de ce chapitre ont diminué de 4% par rapport à 2022, principalement en raison de la baisse de la dotation de solidarité rurale (DSR) : -30k€ et à moins de remboursement pour les contrats aidés (CUI) : -70k€. Cependant, cette forte diminution est tempérée par de meilleures recettes de la CAF pour l'extra et le périscolaire : +30k€ et la dotation pour les titres sécurisés : +10k€.

R	Article	Désignation	2022	2023	% évolution
Réelles	74111	Dotation forfaitaire (DF)	409 097,00 €	409 362,00 €	0%
	741121	Dotation de solidarité rurale (DSR)	494 632,00 €	464 412,00 €	-6%
	741127	Dotation nationale de péréquation (DNP)	125 305,00 €	129 769,00 €	4%
	744	FCTVA	1 226,00 €	7 243,84 €	491%
	74718	Participations Etat	126 193,40 €	49 208,84 €	-61%
	7473	Participations départements	349,20 €	969,74 €	178%
	74748	Participation autres communes	1 800,00 €	7 750,00 €	331%
	747888	Autres	128 293,37 €	154 599,87 €	21%
	74833	Compensation au titre des exonérations de TF	74 967,00 €	79 551,00 €	6%
	7485	Dotation pour les titres sécurisés	14 630,00 €	23 000,00 €	57%
Total			1 376 492,97 €	1 325 866,29 €	-4%

Focus sur la dotation globale de fonctionnement (DGF)

R	Article	Désignation	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Ecart 2017/2023
Réelles	74111	Dotation forfaitaire (DF)	417 970 €	413 013 €	411 531 €	407 665 €	410 158 €	409 097 €	409 362 €	-2,1%
	741121	Dotation de solidarité rurale (DSR)	273 049 €	289 258 €	330 867 €	381 886 €	553 260 €	494 632 €	464 412 €	70,1%
	741127	Dotation nationale de péréquation (DNP)	91 520 €	103 895 €	100 043 €	108 524 €	116 440 €	125 305 €	129 769 €	41,8%
Total			782 539 €	806 166 €	842 441 €	898 075 €	1 079 858 €	1 029 034 €	1 003 543 €	28,2%

Ecart n/n-1

3,0%

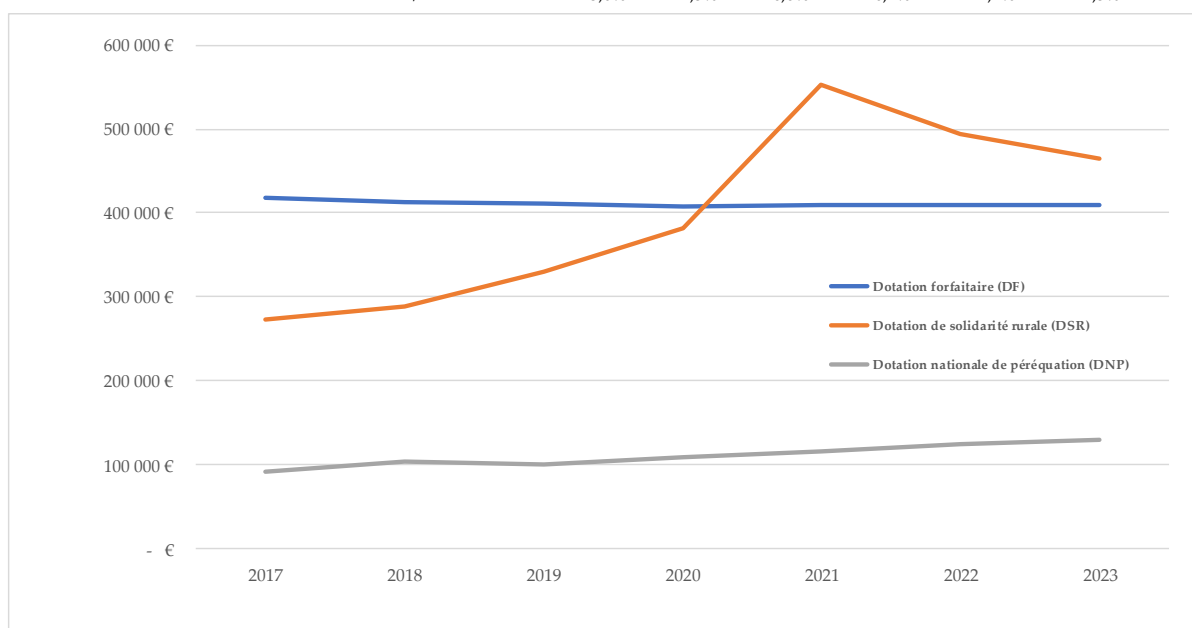
4,5%

6,6%

20,2%

-4,7%

-2,5%



Elle est constituée de trois composantes :

- La dotation forfaitaire (DF) dont le montant est en diminution depuis plusieurs années mais qui semble désormais se stabiliser autour des 409k€,
- La dotation de solidarité rurale (DSR), à l'inverse, a été en constante augmentation jusqu'en 2021. Cette dernière a subi une hausse très significative cette année-là (+ 170k€) avec l'apparition d'une nouvelle composante : la DSR « Cible » en raison de la reconnaissance par l'Etat, de la « fragilité » de la Commune, à partir d'un classement faisant intervenir le revenu des habitants et le potentiel financier par habitant. Depuis

2022, cette dotation a diminué de quasiment 90k€ sans véritable raison. Il conviendra de voir comment cette composante évolue sur les prochaines années.

- La dotation nationale de péréquation (DNP) dont le montant fluctue soit à la hausse, soit à la baisse, d'une année sur l'autre semble être désormais en augmentation constante depuis 3 ou 4 ans.

f) Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 4,6% des recettes réelles de fonctionnement

➤ Prévisions budget 2023 :	230 500,00 €
➤ Réalisé CA 2023 :	234 408,09 €
➤ Taux de réalisation :	102%

Les revenus des immeubles correspondant essentiellement aux loyers des différents parcs :

- Les éoliennes :	111 066,81 €
- Le photovoltaïque (Cuer Vieil) :	58 240 €
- Les mesures compensatoires (ORE) du parc PV sur Artigues :	35 740 €
- Indemnité d'immobilisation des terrains au pied des éoliennes en vue de la construction d'un futur parc photovoltaïque :	17 500 €

Le reste des recettes étant les loyers versés par la MAM pour l'occupation de la salle du Farrailon et la location de la salle des fêtes.

g) Les produits spécifiques (chapitre 77) : 0,8 % des recettes réelles de fonctionnement

➤ Prévisions budget 2023 :	2 000,00 €
➤ Réalisé CA 2023 :	39 720,80 €
➤ Taux de réalisation :	1986%

Ce chapitre prend en compte les produits de cession d'immobilisations dans le cas de ventes et le remboursement d'éventuels trop-perçus.

Les recettes d'ordre de fonctionnement

Le chapitre comptabilise un montant de 19 430,60 € qui trouve sa contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement au chapitre 040.

Il correspond aux écritures d'intégration des travaux en régie.

B. SECTION INVESTISSEMENT

1. DÉPENSES

Le volume des dépenses réelles d'investissement s'élève à 886 076,12 € (sans les restes à réaliser) et à 1 134 506,99 € en tenant compte des RAR. Elles se répartissent de la façon suivante :

- Remboursement taxes d'aménagement (chapitre 10) :	10 342,14 €
- Remboursement du capital de la dette (chapitre 16) :	19 341,23 €
- Dépenses d'équipement (chapitres 20 et 21) :	856 392,75 €

Les dépenses d'équipement représentent 96,7% des dépenses réelles d'investissement

Principales opérations d'investissement :

► Travaux

- Voirie / réseaux :	
○ Réfection voiries diverses :	43,1k€
○ Création stationnement et aménagement pluvial – Av. 19 août 1944 :	79,5k€
○ Création d'un enrochement chemin de Mirat :	10,9k€
○ Aménagement place du Posteuil, montée de la Chapelle :	27,0k€
○ Aménagement PAV (quai de réhausse, plateforme) :	17,2k€
- Création et aménagement d'un pumptrack :	140,0k€
- Aménagement de jeux pour le parc Saint-Sébastien (+ fitness park) :	28,4k€
- Fourniture et pose d'un columbarium pour le cimetière :	6,8k€
- Aménagement locaux divers Bordas : 29,6k€, avec :	
○ Local jeunesse CCPV :	13,2k€
○ Buvette jeux de boules :	16,4k€
- École maternelle : 75,0k€, avec :	
○ Réfection étanchéité toits terrasse :	59,0k€
○ Clôture/portail :	16,0k€
- Renovations et aménagements divers :	
○ Nouveau local SAJ et remise (chemin de la Garde) :	47,9k€
○ Appartement (ancien grenier public) :	26,7k€
○ Nouvelle salle de musculation (local ancien PIJ) :	18,2k€
○ Divers bâtiments communaux (toitures, local MAM) :	41,9k€
○ Dossier ADAP :	19,3k€

- Remplacement matériel incendie (poteaux hydrants et extincteurs) :

► **Acquisition**

- Parcelles et frais d'actes pour l'intégration des biens vacants : 99,3k€
- Matériels pour cantines : 28,5k€
- Divers mobiliers, matériels et informatique : 32,0k€

► **Etudes**

- Frais d'architecte et AMO amiante – rénovation du groupe scolaire : 10,7k€
- Frais d'études – extension du cimetière (géomètre, hydrogéologue) : 7,6k€
- Modification du PLU 5,2k€

Les restes à réaliser 2023

Chapitre	Compte	DESIGNATION OPERATION	DEPENSES
20	202	Modification PLU	3 996,00
	2031	Géomètre extension cimetièrè	1 512,00
		AMO extension cimetièrè	19 656,00
		AMO travaux amiante écoles	4 440,00
		AMO travaux tour de l'horloge	7 140,00
		AMO travaux parking Aire des Rois	13 416,00
21	2111	Acquisition parcelles BVSM	336,00
		Acquisition parcelles BVSM	336,00
		Acquisition parcelles (préemption Roquette)	4 090,00
	21351	Création fitness park (matériel)	19 821,65
		Création fitness park (travaux)	18 594,00
		Complément travaux église	780,00
		Dépose et pose de clôture – nouvelle salle sport	2 869,60
		Travaux climatisation – nouvelle salle sport	3 516,00
		Travaux plomberie – nouvelle salle sport	8 091,44
		Travaux maçonnerie – nouvelle salle sport	35 488,94
		Travaux électricité – nouvelle salle sport	6 474,24
		Travaux étanchéité toit terrasse – nouvelle salle sport	4 176,00
		Fourniture et pose d'un portail – Ecole maternelle	2 628,00
		Réhabilitation WC – Local jeu de boules	953,10
		Gouttière église	2 306,53 €
		Travaux église	6 750,00
	2151	Voirie – Chemin des Salettes	8 835,60
		Voirie – Chemin des Toulons	11 401,44
		Voirie – Chemin des Jas	8 835,60
		Voirie – Chemin de l'Hôpital	660,00
		Voirie – Chemin de Vignelaure	5 704,40
		Voirie – Rue fontaine François	14 133,60
	2152	Panneaux de signalisation verticale	812,83
	21533	Enfouissement fibre – chemin de Loubette	13 034,40
	21831	Acquisition panneau lumineux	17 112,00
	21848	Armoire bureau mairie	525,50
TOTAL RAR 2023			248 430,87



Les travaux en régie : recettes d'ordre

Les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la Commune.

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la Collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète. Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges de personnel.

Les dépenses liées aux travaux en régie ne sont pas des dépenses réelles d'investissement. On les retrouve dans les écritures d'ordre en recettes de la section de fonctionnement et en dépenses d'ordre de la section d'investissement.

BATIMENT	NATURE TRAVAUX	MONTANT GLOBAL	MONTANT FOURNITURES	FRAIS PERSONNEL
Club des aînés	Installation écran	256,85 €		256,85 €
Club des aînés	Mise en place lavabo - norme PMR	889,14 €		889,14 €
Complexe école, stade, piscine, tennis	Mise en place DAE	325,70 €		325,70 €
Eglise	Installation spots	651,40 €		651,40 €
Pumptrack	Aménagements périphériques	986,57 €	106,52 €	880,05 €
Groupe scolaire Léopold CARPE	Peinture + WC	1 499,10 €		1 499,10 €
Jeu de boules - Bordas	Mise en place baie vitrée	1 185,52 €		1 185,52 €
Jeu de boules - Bordas	Rénovation WC	1 737,81 €	555,92 €	1 181,89 €
Hôtel de Ville	Création d'un local - salle de réunion	738,18 €		738,18 €
	Installation plaque commémorative	162,56 €		162,56 €
	Rénovation bureaux	984,24 €		984,24 €
Piscine municipale	Rénovation carrelage bassins	1 185,52 €		1 185,52 €
Parc Saint-Sébastien	Création d'un banc	1 998,76 €	57,92 €	1 940,84 €
WC public - Rue puits Ferréen	Créations diverses	571,76 €		571,76 €
Salle des fêtes	Mise en place pavés lumineux	1 429,40 €		1 429,40 €
Service Animation Jeunesse	Aménagement nouveaux locaux	2 097,05 €		2 097,05 €
Autre bâtiments publics		16 699,56 €	720,36 €	15 979,20 €
Village	Installation mobilier urbain	2 731,04 €		2 731,04 €
Installation de Voirie		2 731,04 €	- €	2 731,04 €
		19 430,60 €	720,36 €	18 710,24 €

Evolution des travaux en régie depuis 2016

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
27 144 €	24 456 €	58 518 €	40 999 €	40 444 €	64 802 €	41 874 €	19 431 €
Ecart (n-1/n)	-10%	+ 39%	- 30%	- 1%	+ 60%	- 35%	- 54%

2. RECETTES

Le volume des recettes réelles d'investissement s'élève à 1 201 928,61 € (sans Restes A Réaliser) et à 1 323 388,02 € avec les RAR

Pour rappel : solde d'exécution excédentaire reporté de l'année dernière (R001) : 791 015,88 €

a) Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves : 82,4% des recettes réelles d'investissement

➤ Prévisions budget 2023 :	992 000,00 €
➤ Réalisé CA 2023 :	989 887,74 €
➤ Taux de réalisation :	100%

Avec :

✓ FCTVA :	59 215,85 €
✓ Taxe d'aménagement :	8 671,89 €
✓ L'affectation résultat de fonctionnement 2021 (c/1068) :	922 000,00 €

b) Chapitre 13 : Subvention d'investissement : 17,6% des recettes réelles d'investissement

Subventions versées après réalisation des travaux ou études : 212 040,87 €

- Conseil Départemental :	
• Solde subvention voirie 2019 :	13 509,75 €
• Création d'un pumptrack :	79 463,88 €
- Conseil Régional Sud PACA :	
• Réfection des vitraux de l'Eglise :	38 853,51 €
- Etat :	
• Réfection des vitraux de l'Eglise (acompte DSIL 2021) :	27 899,46 €
• Matériel pour les cantines :	16 607,09 €
• Amendes de police	23 300,00 €
• Matériel pour enseignement (Savoir Rouler, Savoir Nager) :	3 500,00 €
• Gilets pare-balles pour PM :	750,00 €
- CAF du Var :	
• Réfection d'un local pour la jeunesse (Bordas) :	5 504,00 €
• Matériel pédagogique extra et périscolaire :	2 653,18 €

Les restes à réaliser 2023

Organisme	Objet	Montant
Etat (Préfecture)	DSIL 2021 – rénovation toitures divers bâtiments	48 543,76 €
	DSIL 2021 – rénovation éclairage public	18 407,80
	DSIL 2021 – rénovation vitraux église	8 623,29
Etat (CAF)	Travaux nouveaux locaux SAJ	34 738,07
CR PACA	Rénovation vitraux église	11 146,49
TOTAL RAR 2023		121 459,41

Compte Administratif 2023 – Budget EAU

Le Compte Administratif 2023 s'établit comme suit :

I. Vue d'ensemble

Section d'exploitation :

Dépenses :	125 993,74 €
Recettes :	277 821,98 €
Solde :	151 828,24 €
<i>Pour information report en section d'exploitation 2022 (D002) :</i>	<i>- 13 319,90 €</i>
<i>Résultat de clôture :</i>	<i>138 508,34 €</i>

Section d'investissement :

Dépenses :	1 930,64 €
Recettes :	97 264,02 €
Solde :	95 333,38 €
<i>Pour information report en section d'investissement 2022 (D001) :</i>	<i>-116 371,12 €</i>
<i>Résultat de clôture (déficit) :</i>	<i>- 21 037,74 €</i>

Restes à réaliser investissement 2023 reportés en 2024 :

Dépenses :	1 040,00 €
Recettes :	0,00 €
Solde restes à réaliser :	-1 040,00 €
Résultat de clôture avec RAR (déficit) :	- 22 077,74 €

II. Détail du compte administratif

A. SECTION D'EXPLOITATION

1. Les dépenses

a. Les dépenses réelles : 109 372,70 €

- Chapitre 011 : Mission d'assistance pour suivi et contrôle du contrat de délégation de service public de l'eau potable (Gétudes et SPL ID 83) ainsi qu'une redevance due à l'INERIS : 4 090,70 €.
- Chapitre 65 : la participation au SIANOV d'un montant de 105 282,00 €.

b. Les dépenses d'ordre : 16 621,04 €

- Chapitre 042-6811 : les écritures d'amortissement avec contrepartie en recettes d'ordre d'investissement

c. Déficit d'exploitation reporté (D002)

- Le déficit de 2022 reporté au BP 2023, s'est élevé à 13 319,90 €.

2. Les recettes**a. Les recettes réelles : 275 891,34 €**

- Chapitre 70 : le versement des surtaxes d'eau par le délégataire Aqualter pour 171 499,95 €, avec rattrapage des arriérés des années antérieures.
- Chapitre 74 : Le remboursement par les autres Communes membres du groupement, de l'avance de frais effectuée par la Commune : 4 387,96 €.
- Chapitre 77 : Le versement d'une subvention exceptionnelle du budget général de la Commune : 100 000,00 €.

b. Les recettes d'ordre : 1 930,64 €

- Chapitre 042-777 : les écritures d'amortissement des subventions avec contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement.

A. SECTION D'INVESTISSEMENT**1. Les dépenses****a. Les dépenses réelles :**

- Aucune dépense émise sur l'exercice. Seul un RAR de 1 040,00 € est prévu et correspond à un branchement d'eau (Rue de la République).

b. Les dépenses d'ordre

- Chapitre 040 : amortissement des subventions : 1 930,64 €

c. Solde d'investissement reporté (D001)

- Le déficit de 2022 reporté au BP 2023, s'est élevé à 116 371,12 €.

2. Les recettes

a. Les recettes réelles : 11 477,00 €

- Chapitre 13 : le versement du solde de deux subventions :
 - ↳ Agence de l'Eau – renouvellement canalisations : 39 750,00 €
 - ↳ DETR 2018 – renouvellement canalisations : 40 892,98 €

b. Les recettes d'ordre d'investissement

- Chapitre 040 : écritures d'amortissement qui s'élèvent à 16 621,04 €

Compte Administratif 2023 – Budget ASSAINISSEMENT

Le Compte Administratif 2023 s'établit comme suit :

I. Vue d'ensemble

Section d'exploitation :

Dépenses :	156 368,70 €
Recettes :	217 343,34 €
Solde :	60 974,64 €
<i>Pour information report en section d'exploitation 2022 (R002) :</i>	8 840,15 €
<i>Résultat de clôture :</i>	69 814,79 €

Section d'investissement

Dépenses :	387 764,69 €
Recettes :	1 021 528,78 €
Solde :	633 764,09 €
<i>Pour information report en section d'investissement 2021 (R001) :</i>	-353 389,34 €
<i>Résultat de clôture (excédent) :</i>	280 374,75 €

Restes à réaliser investissement 2022 reportés en 2023 :

Dépenses :	2 586 250,47 €
Recettes :	1 481 263,33 €
Solde restes à réaliser :	-1 104 987,14 €
Résultat de clôture avec RAR (déficit) :	-824 612,39 €

II. Détail du compte administratif

A. SECTION D'EXPLOITATION

1. Les dépenses

a. Les dépenses réelles : 119 182,39 €

- Chapitre 011 : Mission d'assistance pour suivi et contrôle du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif (Gétudes et SPL ID 83), ainsi que diverses prestations (contrôle du rejet de la STEP par le Département, redevance INERIS) : 8 812,10 €
- Chapitre 65 : la participation au SIANOV pour un montant de 38 638,00 €.
- Chapitre 67 : L'annulation d'un titre émis avec de la TVA sur 2022 : 71 732,29 €

b. Les dépenses d'ordre : 37 186,31 €

- Chapitre 042-6811 : les écritures d'amortissement avec contrepartie en recettes d'ordre d'investissement

2. Les recettes

a. Les recettes réelles : 200 104,34 €

- Chapitre 70 : le versement des surtaxes d'assainissement par le délégataire Aqualter pour 195 714,07 €, avec rattrapage des arriérés des années antérieures ainsi que la réémission en HT, du titre annulé sur 2022
- Chapitre 74 : Le remboursement par les autres Communes membres du groupement de l'avance de frais effectuée par la Commune : 4 387,96 €

b. Les recettes d'ordre : 17 239,00 €

- Chapitre 042-777 : les écritures d'amortissement des subventions avec contrepartie en dépenses d'ordre d'investissement.

c. Excédent d'exploitation reporté (R002)

- L'excédent de 2022 reporté au BP 2023, s'est élevé à 8 840,15 €.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses

a. Les dépenses réelles : 370 525,69 €

- Chapitre 20 : La poursuite des études (y compris la maîtrise d'œuvre et les contrôles extérieurs) pour la construction de la nouvelle station d'épuration ainsi que les frais d'insertion pour l'appel d'offres des travaux : 16 714,62 €.
- Chapitre 21 : Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du chemin de Loubette par chemisage de l'ancienne canalisation : 33 500,00 €
- Chapitre 23 : Démarrage des travaux de construction de la station d'épuration : 320 311,07 €

Les restes à réaliser 2023

Chapitre	Compte	DESIGNATION OPERATION	DEPENSES
20	2031	Coordonnateur SPS – création STEP	2 758,50 €
		Contrôleur technique – création STEP	4 038,26 €
		Maîtrise d'œuvre – création STEP	1 434,84 €
		Etude géotechnique (mission G4) – création STEP	5 500,00 €
		AMO – création STEP	2 940,00 €
		Coordonnateur SPS – élimination eaux claires parasites	520,00 €
23	2313	Cotraitant (mandataire) – création STEP	1 081 016,00 €
		Cotraitant – création STEP	1 149 645,87 €
		Sous-traitant 1 – création STEP	241 497,00 €
		Sous-traitant 2 – création STEP	96 900,00 €
TOTAL RAR 2023			2 586 250,947€

b. Les dépenses d'ordre : 17 239,00 €

- Chapitre 040 : amortissement des subventions

c. Solde d'investissement reporté (D001)

- Le déficit de 2022 reporté au BP 2023, s'est élevé à 353 389,34 €.

2. Les recettes

a. Les recettes réelles : 984 342,47 €

- Chapitre 10 : le virement de l'excédent capitalisé (c/1068) : 356 917,00 €
- Chapitre 13 :
 - ↳ Le déblocage des avances de subventions pour la STEP :
 - Agence de l'Eau : 290 640,00 €
 - DETR : 245 676,24 €
 - Conseil Départemental du Var : 69 813,23 €
 - ↳ Le versement de reliquats de subvention par l'Agence de l'Eau : 21 296,00 €

b. Les recettes d'ordre : 37 186,31 €

- Chapitre 040 : les écritures d'amortissement avec contrepartie en dépenses d'ordre de fonctionnement.